# Pacs et residence principale

---
Par glanage

Bonjour,
Nous sommes PACSéS et nous allons déclarer une residence principale pour notre déclaration d'impot commune.
Mais je garderai une location dans la ville ou je travaille (éloignée de notre résidence principale).
Hormis pour les impots, je souhaiterais garder "cette résidence secondaire" comme adresse pour mes salaires, sécurité sociale et tout autres institutions de la vie courante. Est ce possible et légal ?
Merci.

---
Par john12

Bonjour,

On ne peut avoir qu'une seule résidence principale, pour les impôts et les autres organismes tels que la sécu, la CAF et autres organismes assimilés. La résidence principale s'entend du lieu où l'on réside effectivement et habituellement, celui où l'on a les attaches les plus fortes.
Déclarer la résidence principale à un endroit pour les impôts et à une autre adresse pour d'autres organismes peut vous poser des problèmes, dès lors que les administrations se communiquent souvent leurs informations, via le droit de communication. Il en est ainsi, par exemple, pour les avis d'imposition qui sont transmis à la CAF et utilisés par l'organisme, si vous êtes allocataire. Si vous avez des adresses différentes, cela va forcément poser des problèmes, souvent inextricables.

Ceci est un conseil et rien de plus.

Cordialement